

Direction Opérationnelle d'Ain-Temouchent  
Sous-direction Technique Opérationnelle

Réf: AT/DOT-46/SDTO/DRT/ 024 / 2020

Ain-Temouchent, le 09 mars 2020

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise  
ETCE DAGHNOUCHE Abdelaziz, Rue AISSA AMOURI, Cité EL Boustane, BATNA

**MISE EN DEMEURE.**

**Projet : travaux de génie civil, soufflage et pose de câble à fibre optique.**

- Vu le bon de commande N°190201 du 02/12/2019
- Vu le marché N° 25/2019 ayant l'objet travaux de génie civil, soufflage et pose de câble à fibre optique Projet ATM Mobilis Liaison DJEDDARA – CHENTOUF.
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N°84 du 07/11/2019 notifié.
- Vu le délai contractuel de réalisation de 60 jours qui expire le 02/05/2020 ;
- Vu le PV d'ouverture de chantier du 01 mars 2020.
- Vu l'anomalie constatée, lors des visites, citée ci-après :

**Le chantier n'a pas démarré à ce jour**

A cet effet :

L'entreprise **ETCE DAGHNOUCHE Abdelaziz** représenté par son gérant est mise en demeure, pour démarrer le chantier en urgence.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

